



Le Président,

**15.04.04**

**Communication du Président du Conseil Régional  
à la Séance Plénière  
Réunion du 15 octobre 2015  
Orientations pour la carte des formations professionnelles  
initiales en région Centre**

## **INTRODUCTION**

Les Régions, l'Etat et les partenaires sociaux partagent la volonté de mettre l'emploi au cœur des stratégies régionales en s'appuyant en particulier sur une offre de formation cohérente, concertée et complémentaire entre les statuts.

Si la loi du 5 mars 2014 a posé dans cet esprit les bases d'une nouvelle gouvernance et organisation pour la formation des adultes, l'instauration d'une politique de formation initiale ambitieuse et tout aussi concertée a été mise en place depuis la signature du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles en région Centre-Val de Loire. C'est même une clé de progrès essentiel du contrat « mieux former pour l'avenir ».

Cette politique s'illustre au travers d'une feuille de route exigeante pour la carte des formations professionnelles initiales (sous statut scolaire et sous statut apprentissage) qui doit répondre à la fois aux demandes individuelles des jeunes et des familles et aux besoins des entreprises et des territoires.

L'exercice de l'élaboration de la carte pour la rentrée 2016 donne lieu à une analyse technique convergente entre les services de la Région et les autorités académiques dans le cadre d'une vision coordonnée entre la formation initiale sous statut scolaire et sous statut apprentissage : il y aura des ouvertures de formation dans les bassins où les besoins ont été repérés et aucune fermeture sèche n'est envisagée, et ceci dans le contexte double :

- d'une augmentation de 90 élèves environ en classe de 3eme à la rentrée 2015, soit un besoin effectif d'une vingtaine à une trentaine de places supplémentaires en voie professionnelle compte tenu des taux de passage.
- d'un objectif réaffirmé de réduction du nombre de jeunes sans solution.

## I. PREPARATION DE LA CARTE 2016 - RAPPEL DE LA DEMARCHE D'ELABORATION ET DU CALENDRIER

### A. Le cadre d'élaboration de la carte des formations professionnelles en région Centre-Val de Loire

La carte des formations professionnelles représente l'offre de formation initiale disponible, sous statut scolaire et en apprentissage, ainsi que sa répartition géographique dans l'espace régional.

**La carte des formations professionnelles est actualisée annuellement.** Elaborée dans le cadre d'une concertation menée entre le Président du Conseil régional, le Recteur, le DRAAF Centre et les partenaires sociaux et économiques, elle assure la cohérence de l'ensemble de l'offre en tenant compte des réalités économiques territoriales, en particulier des besoins en emploi.

La carte est établie en lien avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), le projet académique et le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA). Elle doit permettre de proposer un choix large et ouvert aux jeunes qui leur ouvre la possibilité de construire des parcours individualisés en lien avec leurs ambitions et les métiers de demain.

Pour la préparation de la rentrée 2016, la procédure s'est encore enrichie : un courrier de cadrage commun signé du Président du Conseil régional, du Recteur et du DRAAF a été envoyé à tous les établissements (lycées et CFA – publics et privés).

A sa compétence pleine et entière en matière d'apprentissage qui se traduisait déjà par un vote décisionnaire des élus régionaux, s'ajoute depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, un vote sur les ouvertures en statut scolaire. Ce dernier permet au Président de signer une convention annuelle d'application classant par ordre de priorité les ouvertures, augmentations de capacités, fermetures de formation dans les lycées publics et privés.

Cet ordre doit ensuite être respecté par les autorités académiques, en fonction des moyens humains mis à leur disposition par le Ministère de l'Education nationale (loi de finances annuelle).

La carte des formations professionnelles en statut scolaire et la carte des formations en apprentissage font l'objet de deux votes distincts.

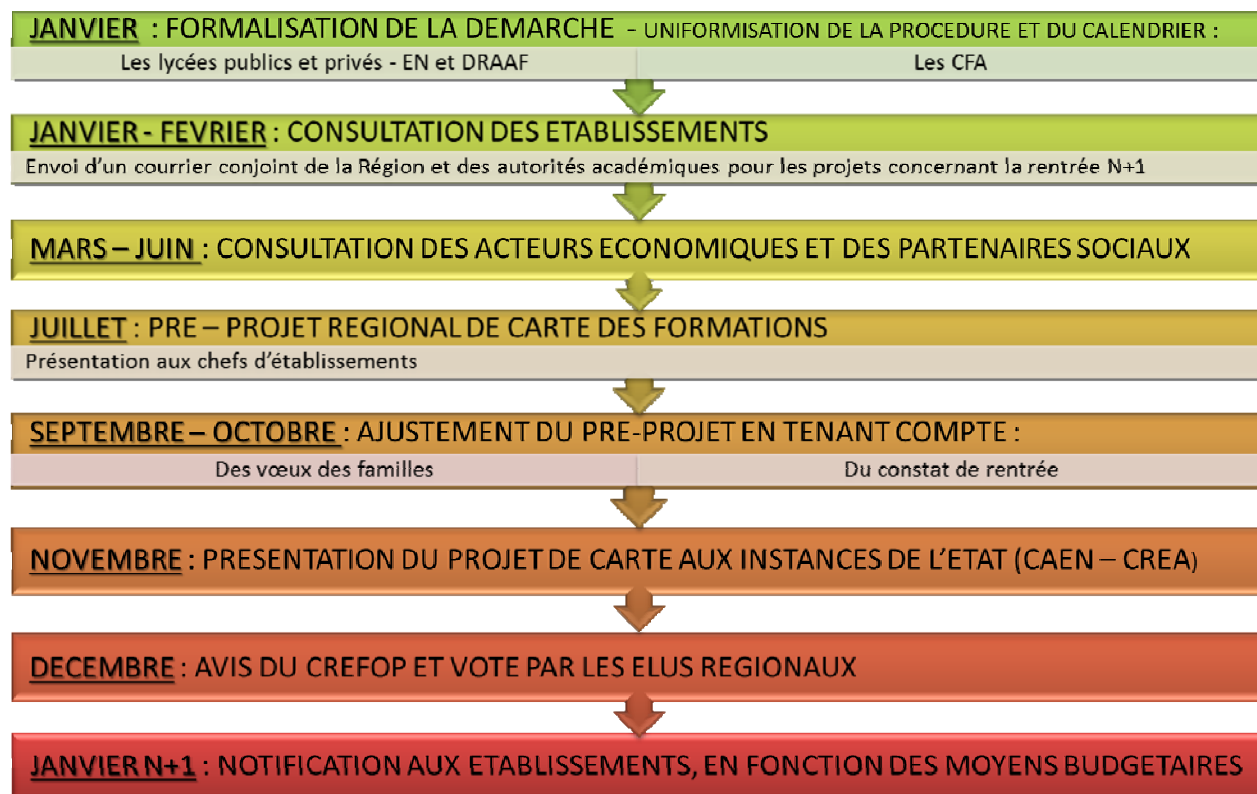
### B. Une construction partenariale de la carte des formations professionnelles entre la Région et l'Etat

La formalisation des relations régulières et concertées entre l'Etat et la Région, à laquelle sont également associés les partenaires économiques et sociaux, traduit **une construction commune de l'offre de formation professionnelle**, qui prend en compte les différentes dimensions de la formation située à l'interface des enjeux éducatifs, sociaux et économiques de la région.

#### Comment s'élabore la carte des formations professionnelles initiales ?

Au titre du CPRDFP, la méthode d'élaboration de la carte des formations professionnelles a fortement évolué pour privilégier une construction partenariale. La Région s'est ainsi rapprochée du Rectorat et de la DRAAF Centre pour construire une procédure conjointe de traitement des projets d'ouverture et de fermeture de formation des lycées et des CFA.

Concrètement, cette procédure conjointe se traduit par le schéma suivant :



### **Exception pour la Carte 2016**

*Cette année, le calendrier lié aux élections régionales a entraîné une modification du processus décisionnel final. Ainsi, le vote de la carte des formations ne pouvant avoir lieu lors de la session de décembre, il a été décidé un passage devant les élus régionaux en deux temps : une communication sur les orientations en session plénière d'octobre et un vote des projets d'ouverture en CPR de novembre.*

*Les instances seront consultées selon le calendrier suivant :*

- Avis des instances académiques - CAEN, CCEP, CREA : 12 au 16 octobre
- Avis du CREFOP : 29 octobre

### **C. La consultation régulière des partenaires sociaux et des acteurs économiques**

Pour définir l'offre de formation au plus près des besoins des jeunes, des adultes et du développement économique, la Région a fait le choix de la concertation, en conduisant des entretiens, observations et études prospectives nécessaires sur le territoire régional.

Ainsi, les services régionaux, accompagnés de leurs partenaires de l'Etat, vont régulièrement à la rencontre des partenaires sociaux et des acteurs économiques (branches professionnelles, pôles de compétitivité, clusters, chambres consulaires, COPIRE puis COPAREF, syndicats...) afin d'identifier, dans chaque secteur, les enjeux et les perspectives en termes de recrutement et de qualification.

Depuis 2012, seize branches professionnelles<sup>1</sup> ont ainsi été consultées, les pôles et clusters, les chambres consulaires et les partenaires sociaux. Ces temps de concertation outillent les décisions pour faire évoluer l'offre de formation.

Trois thématiques principales sont systématiquement abordées :

- l'offre de formation actuelle ;
- les prospectives métiers ;
- les stratégies de développement en matière de formation.

Les trois voies de formations sont ciblées : la formation initiale en voie scolaire, la formation initiale en apprentissage et la formation des adultes. Les informations recueillies sont recensées dans un document de travail pour obtenir une vue d'ensemble par secteur.

Au global, on retient que le volontarisme partenarial, par le biais d'une consultation large, a permis d'apporter un éclairage pertinent sur la politique régionale actuelle permettant d'en voir les atouts mais aussi d'en détecter les points à renforcer. Les répondants s'accordent pour dire que l'offre proposée est bien structurée mais qu'elle mériterait quelques ajustements pour parfaire son adéquation avec les besoins économiques et territoriaux de la Région Centre – Val de Loire.

#### **D. L'apport des études sectorielles et prospectives du GIP ALFA CENTRE**

Pour compléter et/ou conforter les échanges avec les partenaires sociaux et les acteurs économiques, le pôle ORFE du GIP ALFA CENTRE a développé un outil d'analyse territoriale par secteur et thématique ainsi que des modèles de prospective - ORIOM (outil régional de l'information et de l'observation mutualisé). Cet outil permet d'apporter une aide à la décision dans les choix d'ouverture de formation.

L'ORFE du GIP alfacentre réalise également une série de dossiers sectoriels. Ces dossiers ont vocation à proposer un éclairage complet d'un secteur en région Centre Val-de-Loire et ainsi constituer un outil d'appui et d'aide à l'élaboration des politiques régionales de formation professionnelle et d'emploi.

Ces dossiers sectoriels présentent un diagnostic du secteur, le développement d'une approche prospective à moyen-terme (horizon 10 à 15 ans) structurée sur la base de plusieurs scénarios d'évolution ainsi que l'identification des impacts en termes d'évolution des métiers et des compétences.

La liste des secteurs étudiés ou en cours pour 2015 :

- Transport logistique - *réalisé*
- Fabrications de produits électroniques, informatiques et optiques - *réalisé*
- Café, Hôtel, Restaurant - *réalisé*
- Industries agroalimentaires – *en cours*
- Alimentation de détails – *en cours*
- Commerce – vente – *en cours*
- Activités informatiques et services d'information – *en cours*

Un résumé des conclusions des trois analyses prospectives produites par le pôle ORFE du GIP ALFA CENTRE sur le volet emploi et compétences est présenté ci-après. Ces analyses contribuent à éclairer les choix qui pourront être opérés dans les futures élaborations de cartes des formations professionnelles.

---

<sup>1</sup> Aménagements paysagers, BTP, Electricité, Bois, Géomètre-topographe, Hôtellerie-restauration, Industries agroalimentaires, Imprimerie et industries graphiques, Métallurgie, Plasturgie, Services de l'automobile, 3 branches du secteur sanitaire et social (aide à domicile, secteur public et privé non lucratif, secteur public et privé lucratif), Tourisme, Transport-logistique.

## Transport-Logistique

- **4 655 établissements**. La région Centre-Val de Loire constitue la 4ème région en matière de créations d'entrepôts entre 2000 et 2011 et Orléans constitue même la quatrième plateforme logistique française. Sur le plan géographique, le tissu économique présente un maillage logique concentré sur l'axe ligérien (Estivin logistiques à Tours, Amazone, Norbert Dentresangle ou Deret à Orléans) ainsi qu'une bonne implantation dans le nord de la région (Hubert SA ou SA Legendre dans l'Eure-et-Loir).

- **48 000 salariés**, 8% de l'emploi régional

- **38 organismes de formation** proposant au moins une formation menant aux métiers du transport et de la logistique

### **Impacts « emploi et compétences » - sur la base d'un scénario tendanciel (c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs »)**

Dans le secteur de la logistique, aucune révolution n'est envisagée concernant les postes de magasinier et de cariste CAP Agent d'entreposage et messagerie et Bac Pro logistique) alors qu'une augmentation des besoins devrait persister concernant les postes d'encadrement et d'organisation (niveau bac +2 minimum, dont le BTS Transport et prestations logistiques).

Dans le transport, l'évolution des compétences pour les conducteurs vont dans le sens d'une meilleure gestion des conflits, du développement du sens commercial et une meilleure utilisation des outils électroniques. On devrait assister également à une hausse des compétences concernant les postes d'exploitant et d'optimisation du réseau. Les postes d'électromécaniciens et électrotechniciens devraient également continuer à être fortement demandés par les entreprises. L'ensemble de ces postes s'adressent à des salariés de niveau Bac +2 minimum.

## Cafés Hôtels Restaurants

- **10 894 établissements**. Parmi les hébergements, ce sont les hôtels touristiques qui comptabilisent le plus d'établissements (52%), tandis que dans la restauration, ce sont les établissements traditionnels qui sont les plus nombreux (51%).

- **26 000 salariés**, 4% de l'emploi régional. La moitié des établissements n'a pas de salariés.

- **47 organismes de formation** proposant au moins une formation menant aux métiers de l'hôtellerie-restauration

### **Impacts « emploi et compétences » - sur la base d'un scénario tendanciel**

Le secteur se caractérise par des difficultés de recrutement en raison principalement d'une orientation vers ces métiers qui se fait significativement par défaut et qui induit un manque de motivation, pourtant essentielle dans la profession. Par ailleurs, la représentation des métiers de l'hôtellerie restauration est encore mal maîtrisée. Il existe donc très souvent un décalage important entre l'image et la réalité de ces métiers pouvant conduire fréquemment à des ruptures. Le volume d'élèves formés semble néanmoins cohérent avec les besoins du secteur mais la difficulté réside dans une déperdition trop importante.

En restauration, le diplôme de référence pour les professionnels est le CAP, que ce soit en cuisine ou en service. Les diplômes supérieurs sont nécessaires mais le nombre d'inscrits (important) est en décalage avec les besoins du secteur (notamment en ce qui concerne le Bac Pro). Il existe en région, peu de postes (postes d'encadrement essentiellement pour les grosses structures), qui nécessitent ce niveau de formation. L'apprentissage est parfaitement adapté à ces métiers.

Dans l'hôtellerie, il existe assez peu de besoins en région. Ce sont des postes qui nécessitent un bon niveau de culture générale et qui sont souvent occupés par des étudiants. Le personnel formé ne reste pas en région, ces jeunes préférant multiplier les expériences et bénéficier des nombreuses perspectives d'évolution qui leur sont offertes par ailleurs.

## Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

- **166 établissements** : 1/3 dans les activités de fabrication d'instruments de mesure, 1/4 dans la fabrication de composants électroniques et de cartes assemblées, 1/3 dans la fabrication d'équipements de communication, d'ordinateurs et de produits électroniques grand public.

Sur le plan géographique, le tissu économique présente un maillage plutôt « traditionnel » et se concentre ainsi sur l'axe ligérien (ST Microelectronics à Tours, MSL Circuits ou Thalès à Orléans) et dans le nord de la région (Actia Muller dans l'Eure-et-Loir).

- **6 000 salariés**, 4% de l'emploi industriel régional

- **53 organismes de formation** proposant au moins une formation menant vers les métiers de l'électronique

### Impacts « emploi et compétences » - sur la base d'un scénario tendanciel

Dans un secteur en constante évolution et où les cycles de vie des produits apparaissent de plus en plus courts, la capacité d'adaptation des salariés constitue désormais une composante de plus en plus importante, et cela aussi bien sur les profils d'ouvriers, de techniciens ou d'ingénieurs.

#### Quels impacts sur les postes d'ouvriers qualifiés ou d'opérateurs en montage de produits ?

Dans un contexte économique qui se traduit par une érosion progressive et continue du nombre de sites de production et des volumes produits, les besoins d'ouvriers diminuent sensiblement à horizon 10 ans, notamment sur des postes d'ouvriers spécialisés (en bout de chaîne), en lien avec l'automatisation des lignes de production. Néanmoins, les profils recherchés par les recruteurs connaissent des évolutions notables. En effet, la notion de mix de compétences chez les ouvriers qualifiés se traduit ici par des besoins en électronique couplé avec des compétences en électricité et/ou en pilotage de ligne. L'apprentissage qui constituait, il y a encore moins d'une dizaine d'années, une voie de recrutement privilégiée, apparaît aujourd'hui particulièrement fragilisée. Si le niveau de recrutement classique d'un ouvrier qualifié reste techniquement le bac professionnel, le choix de recruter des jeunes avec un niveau supérieur, notamment de type BTS, s'explique en partie par la maturité de ces derniers par rapport aux jeunes sortants d'un bac Pro à 18 ou 19 ans.

#### Quels impacts sur les postes de techniciens en encadrement de production et en études et développement ?

Contrairement aux postes d'ouvriers, qui tendent en volume à diminuer, les besoins de techniciens et plus particulièrement encore de techniciens supérieurs restent importants et pourraient augmenter à horizon 10 ans. En effet, avec le repositionnement des acteurs du secteur sur les marchés professionnels en forte croissance (aéronautique, défense) et sur les nouvelles niches « technologiques » (objets connectés, cloud computing, électrothermie), les profils de techniciens supérieurs en études, conception et développement de produits électroniques se renforcent logiquement. Les difficultés de recrutement, qui apparaissent déjà très fortes aujourd'hui notamment sur des profils « études et développement », devraient se poursuivre.

#### Quels impacts sur les postes d'ingénieurs conception, recherche et développement ?

Les profils d'ingénieurs en conception et R&D restent très recherchés par les entreprises du secteur en région. Le développement des marchés professionnels de l'aéronautique et de la défense stimule l'activité des entreprises régionales positionnées sur la conception et les études. Néanmoins, les difficultés de la région à maintenir sur son territoire ses jeunes ingénieurs, pour la plupart happés par l'Île de France et des salaires plus attractifs (et considérée comme un booster de carrière), donnent lieu à des difficultés croissantes de recrutements. Les besoins des recruteurs s'affinent et évoluent désormais vers des profils très spécifiques, à l'image des niches sur lesquels ces employeurs se positionnent. Ainsi, les profils recherchés sont de plus en plus pointus, notamment en électronique de défense, radiocommunications, en développement de micro technologies ou encore en achat de composants électroniques. Sur ces profils déjà limités en volume, la concurrence face à d'autres secteurs industriels reste vive. Néanmoins, il convient de rappeler ici qu'il s'agit essentiellement de marchés de niches et que les volumes d'emplois qui y sont liés restent relativement faibles, à l'échelle régionale.

## **II. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES REGIONALE POUR LA RENTREE 2016**

Cinq préoccupations transversales communes guident plus particulièrement les choix de la Région et des autorités académiques dans l'évolution de l'offre pour les rentrées 2016 et suivantes.

### **A- Prendre en compte la hausse démographique régionale**

D'après une étude de l'INSEE, d'ici 2025, en région Centre, le nombre de lycéens de 14 à 18 ans devrait croître fortement (si les tendances passées se poursuivent). Ainsi, selon les scénarios retenus, l'augmentation serait de 5,2 à 5,9 % entre 2014 et 2025, soit entre 4 050 et 4 600 lycéens supplémentaires. Ces évolutions sont cependant différenciées selon les territoires, la hausse démographique touchant davantage l'axe ligérien et le nord de la région. Dans ce contexte, la Région vient de lancer en coopération avec le Rectorat une étude sur les capacités d'accueil des lycées publics, ce travail va permettre de préciser les projections démographiques lycéennes par établissement sur les bassins de vie en tension au regard des capacités d'accueil de l'ensemble des lycées.

Un travail spécifique est engagé pour le nord de la région notamment dans les franges franciliennes, en Eure et Loir et l'est d'Orléans (bassin de Châteauneuf/Sully) quant à la nécessité d'adapter le patrimoine afin d'accueillir les lycéens sur ces zones.

Un travail technique est engagé permettant d'aboutir à l'élaboration d'avant-programmes simplifiés. Ces éléments seront de nature à compléter le travail conjoint engagé avec les services de l'Etat pour confirmer la nécessité d'une construction de deux lycées nouveaux dans notre région sur des territoires en fort développement démographique.

S'agissant des formations sous statut scolaire, c'est ainsi logiquement dans les territoires où la hausse démographique projetée est la plus importante pour les futures rentrées (Montargis, Amboise, Dreux, Pithiviers, Chartres, Tours, Blois, Châteaudun et Orléans) que les efforts de créations de places porteront (en lien bien-sûr avec l'offre existante).

L'enjeu principal de la rentrée 2016 résidera dans l'ouverture de nouvelles places post-troisième (CAP et baccalauréat professionnel).

Si quelques évolutions doivent être envisagées concernant l'offre de BTS, l'attention sera essentiellement portée à partir de la rentrée 2017 et surtout 2018, afin d'accueillir les sortants de baccalauréats professionnels en augmentation qui souhaiteront poursuivre leurs études.

### **B- Offrir au public en difficulté les moyens d'obtenir un premier niveau de qualification**

Le maintien de formations de niveau V lorsqu'il est nécessaire est un impératif, tout particulièrement en faveur des publics provenant de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), de sortants d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), de classe de 3e de l'Enseignement agricole et de jeunes en voie de déscolarisation.

Ainsi, il convient de veiller à l'existence d'une offre de formation de proximité, cohérente avec les besoins économiques locaux et suffisamment développée pour des jeunes disposants d'une mobilité géographique réduite. Cette offre doit être aménagée et construite sur l'échelle d'un bassin avec la mise en réseau d'établissements de formation quand cela est possible.

Toujours dans l'objectif de permettre à ces jeunes une poursuite de parcours et l'obtention d'un diplôme, l'équilibre et les passerelles entre les formations de niveaux V et IV doivent

être recherchés. Pour cela, l'évolution de l'offre de formation est à structurer de manière à adosser les CAP / CAP agricoles à des baccalauréats professionnels/ baccalauréats professionnels agricoles ou BP d'un même champ professionnel (ou de champs professionnels proches), ceci au sein d'un établissement ou d'un réseau d'établissements sur un territoire donné.

### **C- Soutenir et développer cinq secteurs prioritaires de l'offre de formation régionale**

Les besoins en formation sont repérés régulièrement à partir des rencontres avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux, et avec l'appui des observatoires régionaux et nationaux. L'adaptation aux besoins économiques passe aussi par le soutien volontariste à certaines formations, pour lesquelles les taux d'insertion sont élevés mais qui souffrent d'un déficit d'attractivité.

Ainsi, la Région et les autorités académiques se sont accordées pour définir les secteurs d'activité dans lesquels devaient s'inscrire les nouveaux projets de formation pour la rentrée 2016 (liste non hiérarchisée) :

- **L'industrie**, plus particulièrement dans les domaines de la productique, la conduite de process, la maintenance, l'électrotechnique, les fonctions commerciales (technico-commerciales), la chaudronnerie, la conception industrielle.

Ces projets de formations peuvent notamment faire référence aux campus des métiers et des qualifications, le « Campus Mécatronique, Matériaux Intelligents, Capteurs et Objets connectés (MMICO) » qui a d'ores et déjà été labellisé, et le « Campus des industries cosmétique et pharmaceutique (CICP) » qui est en cours d'examen par les services des ministères de l'éducation nationale.

- **L'énergie**, plus particulièrement dans la maîtrise et la gestion des énergies, la maintenance, le génie climatique, les énergies renouvelables (par exemple des formations liées à la maintenance du parc éolien) .
- **Le BTP**, dont l'écoconstruction au regard des enjeux liés à la transition énergétique.
- **Le secteur agricole**, plus particulièrement dans la production agricole, l'agroéquipement, le bois et l'agroalimentaire : la maintenance, la conduite de process, la qualité, l'usage des nouvelles technologies.
- **L'informatique et les outils numériques**, sur les niveaux de formations supérieurs, en apprentissage.

Pour les formations initiales professionnelles du secteur sanitaire, médico-social et social, il a été proposé un « moratoire » d'une année concernant la mise en place de nouvelles formations. En effet, suite à la mise en place à la rentrée 2011 des deux nouveaux baccalauréats professionnels (ASSP - Accompagnement Soins et Services à la Personne) pour l'Éducation nationale et SAPAT - Services Aux Personnes et aux Territoires pour l'Enseignement agricole), il est nécessaire de disposer d'informations sur l'insertion des premières cohortes de bacheliers sortis en juin 2014. Il a ainsi été demandé aux établissements de ne pas déposer de demande d'évolution pour la rentrée 2016 concernant cette filière.

### **D- Inscrire l'offre de formation dans une dynamique d'excellence et d'innovation**

Il s'agira de veiller à conforter ou développer une offre de formation dans des domaines d'activités où les besoins identifiés auprès des professionnels dépassent les limites géographiques de la région. Celle-ci pourra ainsi mettre en avant ses atouts et spécificités et bénéficier d'une attractivité nationale.



Il conviendra par ailleurs de veiller à proposer aussi des formations innovantes correspondant à des métiers émergents.

#### **E- Optimiser l'offre existante**

Le contexte budgétaire contraint et la hausse de la démographie dans la région impliquent de veiller à l'optimisation des places existantes et éventuellement d'opérer des réajustements de moyens en fonction des besoins.

### **III- LES PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES ET LES PISTES DE TRAVAIL POUR LA CARTE 2016**

#### **A. La politique de la Région en faveur des lycées professionnels**

L'État et la Région ont depuis quelques années l'expérience d'une collaboration régulière pour élaborer la carte des formations professionnelles, action stratégique pour l'avenir de la formation professionnelle en région.

L'enseignement professionnel constitue un pan majeur du système éducatif : à la rentrée 2014, il concerne environ 38 000 jeunes, du CAP au BTS en lycées professionnels publics et privés de l'Education nationale et de l'enseignement agricole.

Il représente surtout un formidable atout pour la région, car ces jeunes sont autant de futurs artisans, commerçants, spécialistes des métiers de bouche ou de l'hôtellerie, techniciens du bâtiment, de la production ou des services, qui contribueront de manière déterminante à la richesse de notre pays, au développement des entreprises.

##### **a. Constat et prévisions concernant les lycées professionnels de l'Education nationale**

A la rentrée 2014, on recensait 85 801 élèves sous statut scolaire en lycées publics et lycées privés, dont plus de 30 000 dans la voie professionnelle, du niveau V au niveau III. Depuis 2012, les effectifs dans les formations de l'Education nationale sont en hausse. Cette augmentation est le résultat d'une conjonction de phénomènes :

- la poursuite de l'essor démographique ;
- des stratégies d'orientation des familles, notamment en lien avec le contexte économique, dont une des conséquences est la baisse des inscriptions dans l'enseignement privé ;
- une baisse des signatures de contrats en apprentissage, également en lien direct avec la situation économique.
- L'accroissement des places offertes grâce à l'évolution de la carte à la rentrée de 2013 et 2014.

Du fait de l'augmentation des effectifs, **l'année scolaire 2014/2015 a connu un excellent remplissage des formations professionnelles**. Ainsi, les nouvelles formations ouvertes à la rentrée 2014 ont été remplies à 100%. C'est une réussite en termes d'attractivité et de pertinence de localisation.

Pour rappel, la carte des formations pour la rentrée 2015 a été très volontariste avec l'ouverture de 182 places dans les formations professionnelles post-3<sup>ème</sup> et 45 places en BTS.

### ➤ Niveau 5 et 4

La rentrée 2016 devrait voir à nouveau une hausse des élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré ; hausse qui sera encore majoritairement concentrée sur le second cycle général et technologique (niveaux 1<sup>ère</sup> et Terminale). **La hausse attendue en filière professionnelle, moins marquée qu'à la rentrée 2015 est essentiellement le fait des entrées en premières professionnelles (suite de parcours) et pas des entrées en seconde professionnelles.**

	Prévisions rentrée 2015	Prévisions rentrée 2016
<b>Second cycle pro</b>	+ 271	+ 243
<b>Second cycle GT</b>	+ 1 706	+ 1 327
<b>Post-bac - BTS</b>	+ 69	+ 168

Source : Rectorat

Compte tenu de la répartition de l'offre de formation professionnelle actuelle sur le territoire régional et du flux estimé de sortants de 3<sup>ème</sup>, **le besoin en places supplémentaires post-3<sup>ème</sup> semble devoir être ciblé prioritairement dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret.**

### ➤ Niveau 3

Concernant les formations post-bac, les indicateurs actuels montrent :

- un taux de remplissage en BTS à la rentrée 2014 de 92%,
- l'absence actuelle de pression démographique sur le niveau « terminale » à la rentrée 2015.

L'évolution de la carte des BTS devra tenir compte de ces capacités marginales restant vacantes et s'articuler avec les spécificités des lycées et des territoires qui les accueillent

#### **b. Constat et prévisions concernant les lycées agricoles**

L'enseignement agricole est le deuxième dispositif éducatif après l'Education nationale qui propose un ensemble de qualifications et diplômes de la 4<sup>ème</sup> au post-bac.

Près de 8 000 élèves ou étudiants (données 2014) ont intégré une formation de l'enseignement agricole dans les 35 établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (publics et privés) préparant aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires de la région.

L'enseignement agricole accompagne les mutations du monde agricole et des territoires ruraux. Il est au cœur des enjeux de demain, marqués par d'importantes évolutions technologiques, par l'innovation et la prise en compte des attentes de la société dans les domaines de l'environnement, du développement durable, de l'alimentation et de la dynamique des territoires.

Par la rénovation de ses diplômes professionnels, le ministère en charge de l'agriculture souhaite mettre en œuvre des formations qui accompagnent ces mutations et qui s'adaptent à l'évolution des emplois et du travail, pour former de futurs professionnels capables de raisonner leur action.

**C'est pourquoi, les rentrées 2015 et 2016 seront marquées par une rénovation de tous les CAP agricoles.** Ceux-ci donnent accès à une première qualification. Ils visent l'insertion professionnelle et favorisent l'insertion sociale et citoyenne. Ils peuvent constituer une étape vers le baccalauréat professionnel ou vers la préparation d'autres diplômes professionnels.

**En résumé, les axes de travail retenus pour la rentrée 2016 sont les suivants :**

**1. ouvrir des places supplémentaires post-3<sup>ème</sup> dans la voie professionnelle, en lien avec l'évolution des effectifs sortant de 3<sup>ème</sup>.**

**2. Prévoir une évolution des capacités d'accueil sur le niveau BTS, en lien avec les capacités d'accueil existantes et avec les besoins exprimés par les branches professionnelles et des projets d'évolution de la structure de formation de certains lycées et Lycées professionnels.**

**Les réflexions étant également menées dans une optique pluriannuelle, nous savons que les rentrées 2017, 2018 et 2019 seront marquées par une augmentation de sortants de baccalauréats professionnels. L'enjeu sera donc d'offrir une offre de formation supérieure adaptée à ces nouveaux publics, en lien avec les besoins économiques.**

## **B. La politique de la Région en faveur de l'apprentissage**

Les 41 CFA de la région Centre-Val de Loire comptaient 18 219 apprentis au 1<sup>er</sup> janvier 2015. En deux rentrées scolaires, les premiers niveaux de qualification ont été impactés à la baisse en raison des difficultés économiques de certaines branches professionnelles malgré une demande constante des jeunes et des familles. Cela s'est traduit par une baisse de 13 % pour le niveau 5 (CAP), et 11 % pour le niveau 4 (BP, Bac pro).

En revanche, on constate une augmentation dans l'enseignement supérieur : + 14% en Licence et + 22% en Master.

Le niveau IV est marqué par la baisse des effectifs en bac pro 3 ans. Ce diplôme fait l'objet de réserves de la part de certaines entreprises : parcours trop long, jeunes manquant d'expérience professionnelle.

Les Politiques incitatives et d'accompagnements ont été mises en place pour répondre à cette réalité par l'Etat et la Région. Dans ce cadre, il a été décidé d'engager le programme *Apprentissage : Parcours Gagnant*, qui permet de sécuriser les parcours des apprenants de 1<sup>ère</sup> année de CAP et de Bac Pro, de mettre en place un réseau de développeur, de soutenir le développement de l'apprentissage dans la fonction publique.

**L'objectif prioritaire des prochaines rentrées est de soutenir l'accès à l'apprentissage pour tous les publics** en veillant à ce que les jeunes ne trouvant pas un cadre de réussite dans la voie scolaire classique puissent trouver dans l'alternance le cadre d'un nouveau départ, l'apprentissage constituant une véritable chance d'accéder à une qualification professionnelle reconnue.

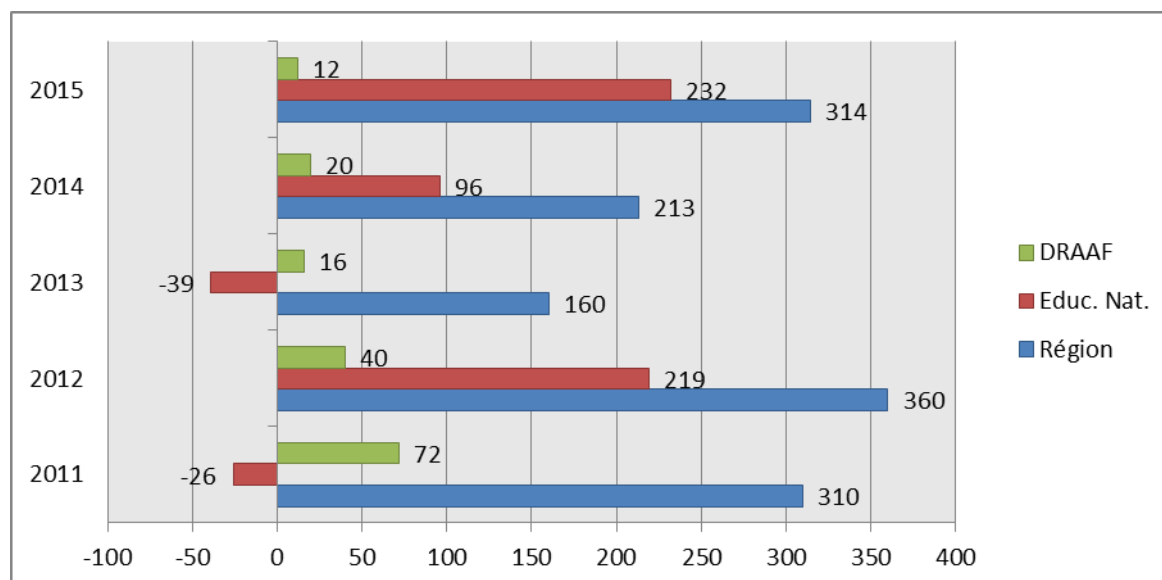
**Le deuxième objectif consiste à poursuivre le développement de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage sur les niveaux de formation supérieurs**, en lien avec les évolutions nationales et régionales supportées par les Branches professionnelles.

**L'objectif de développement de l'apprentissage peut être atteint grâce à la mobilisation de tous et notamment des entreprises. Relancer l'apprentissage c'est relancer l'emploi, c'est réaffirmer la priorité pour la jeunesse.**

## CONCLUSION

Depuis 2011, date de signature du CPRDFP, 113 nouvelles formations ont vu le jour dans les lycées professionnels et les CFA de la région Centre-Val de Loire, soit + 2 000 places (cf. graphique ci-dessous). Ces augmentations ont essentiellement porté sur les niveaux IV (compensations CAP et BEP versus Bac professionnel en 3 ans) et supérieurs notamment pour l'apprentissage.

### Evolution des capacités d'accueil de 2011 à 2015 par opérateur de formation



Cette année encore, l'élaboration de la carte doit être guidée par l'exigence d'accueil de tous les publics, y compris les plus fragiles (offre de CAP maintenue), la construction de parcours de formation (offre de BP – Bac pro suffisante pour les sortants de collège) et l'opportunité de compléter l'offre de formation sur des domaines insuffisamment pourvus.

Ainsi, à titre d'exemple, la Région soutiendra les projets suivants :

- Dans les lycées :
  - Bac pro Aménagement et finition du bâtiment au LP Philibert de l'Orme à Lucé (28), en réponse aux besoins de compétences de niveau 4 des entreprises locales ;
  - Bac pro Travaux paysagers au LEGTA La Saussaye à Chartres (28) : la filière est porteuse, l'insertion ou la poursuite d'études en BTS fonctionnent, il y a un déficit de formation dans ce secteur d'activité sur le bassin de vie ;
  - Bac pro Agroéquipement à la MFR Val de l'Indre à Sorigny (37), en réponse aux enjeux de ce secteur à l'échelle régionale ;
  - BTS Maintenance des systèmes option A au lycée Jean de la Taille à Pithiviers (45) en réponse aux besoins exprimés par les entreprises locales, notamment dans l'agroalimentaire.
- En apprentissage :
  - BTS Systèmes numériques option informatique et réseaux au CFSA de l'AFTEC / LP Nermont à Châteaudun (28) : ce projet s'intègre dans un projet plus global de développement d'un nouveau champ d'activité liées au numérique au service de l'agriculture ;
  - CAP Maintenance des bâtiments et collectivités au CFA BTP Centre à Saint Pierre des Corps (37), en réponse aux besoins exprimés par les collectivités et les offices HLM ;

- BTS Systèmes constructifs bois et habitat au CFA BTP Centre de Blois (41), *en réponse aux besoins croissants des professionnels dans le domaine de la construction Bois – le CFA BTP 41 est reconnu comme pôle de compétence au niveau régional ;*
- Master 2 Logistique – spécialité management de la performance industrielle au CFAIURC à Orléans(45), *en réponse aux difficultés de recrutement identifiées sur les premiers niveaux d'encadrement et palier au déficit de cadres dans les années à venir.*

**Rappelons que cette liste** est non exhaustive ; elle est donnée à titre d'illustration, pour mieux comprendre l'articulation entre les enjeux exprimés tout au long de cette communication et leur application concrète. Le projet finalisé des ouvertures de formation dans les lycées et les CFA sera voté en Commission Permanente Régionale du 20 novembre, après présentation, concertation et avis des différentes instances concernées (CAEN, CREA, CREFOP...).

Deux défis majeurs seront par ailleurs à relever dans les années à venir :

- Le premier portera sur le devenir des jeunes bacheliers professionnels. Aujourd'hui, un jeune bachelier professionnel sur deux souhaite poursuivre ses études. Il s'agit de mieux prendre en compte cette aspiration des jeunes et mieux les préparer aux modalités pédagogiques de l'enseignement supérieur. Le devenir des bacheliers professionnels est une problématique importante et croissante. On ne peut pas se satisfaire du taux de réussite de 3% des bacheliers professionnels à l'université. D'un autre côté, on doit aussi pouvoir progresser sur le taux de réussite des bacheliers professionnels, de l'ordre de 64 %, dans les BTS (15 points de moins que les bacheliers généraux et technologiques). Il faut donc construire de vrais parcours de réussite pour les bacheliers professionnels.
- Le second concerne les jeunes adultes qui font valoir leur droit au retour en formation. En effet, les jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle peuvent désormais (décrets n°2014-1453 et 2014-1454) bénéficier d'un droit au retour en formation initiale. A la clé, un nouveau départ dans la vie !

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

**FRANÇOIS BONNEAU**